Envoyé en préfecture le 15/10/2024
Reçu en préfecture le 15/10/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL48-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUET - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE -Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h15
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

Envoyé en préfecture le 15/10/2024
Reçu en préfecture le 15/10/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL48-DE

VANNES : Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Ont été excusés :
PLOEREN : Gilbert LORHO
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

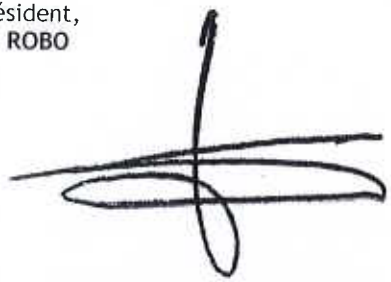

Envoyé en préfecture le 15/10/2024
Reçu en préfecture le 15/10/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL48-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

MOBILITE

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE MONTERBLANC, POUR LA REALISATION D'UNE VOIE VERTE ENTRE TY BONAPARTE ET CORN ER HOET

Monsieur Denis BERTHOLOM présente le rapport suivant :

La commune de MONTERBLANC va créer un nouvel aménagement cyclable entre le lieu-dit Ty Bonaparte et le quartier de Corn Er Hoet, au nord de la voie communale.

Ce projet consiste à réaliser une voie verte, sur un linéaire de 1500 mètres, hors agglomération et une piste cyclable bidirectionnelle, sur un linéaire de 275 mètres en agglomération. Ce projet vise à :

-résorber la discontinuité entre deux aménagements cyclables existants ;

-développer le maillage communal en connectant le centre-bourg à la voie verte VANNES-PLAUDREN ;

-réduire et apaiser les vitesses de circulation ;

-encourager l'usage des modes actifs.

La réalisation de cet aménagement cyclable est éligible à l'attribution d'un fonds de concours de GMVa. Cet ouvrage se connecte à la voie verte VANNES-PLAUDREN, itinéraire structurant pour le territoire de GMVa. Le fonds de concours sera donc attribué à hauteur de 50 % du montant des travaux.

Le coût global du projet est estimé à 933 407 € HT. Les dépenses relatives à l'aménagement cyclable et éligibles à l'attribution du fonds de concours, sont évaluées à 496 160 € HT, pour un linéaire de 1775 mètres.

Le fonds de concours de GMVA s'élève ainsi à 248 080 €.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 05 juillet 2024, il vous est proposé :

- *d'attribuer à la commune de MONTERBLANC un fonds de concours à hauteur de 248 080€, pour la réalisation de cet aménagement cyclable ;*

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,
David ROBO

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX